

## ALGEBRE®

AMM n°2060050

**Fongicide anti-oïdium vigne, cultures légumières, cultures florales et plantes vertes. Fongicide pour les champignons de couche**



### FICHE D'IDENTITÉ

<b>Composition</b>	Metrafenone 500g/L
<b>Formulation</b>	suspension concentrée (concentré fluidifiable) (SC)
<b>Température</b>	35°C
<b>Densité</b>	1.19
<b>pH</b>	env. 7 - 9 (eau, 20 °C) (mesuré(e) avec le produit non dilué)
<b>Délai avant rentrée</b>	6h
<b>Classement</b>	H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. EUH208 : Contient du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.



## USAGES AUTORISÉS

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessous et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultable à l'adresse : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Cultures	Particularités	Type de trait	Usages	Doses	DAR	Nombre max d'applic	ZNT aqua
Vigne	-	TPA	Oïdium(s)	0,2 L/ha	28 j	2	5 m
Concombre, cornichon, courgette	-	TPA	Oïdium(s)	0,2 L/ha	3 j	2	5 m
Melon, pastèque, potiron et autres cucurbitacées à peau non comestible	-	TPA	Oïdium(s)	0,2 L/ha	3 j	2	5 m
Tomate, aubergine	Tomate sous serre et plein champ - aubergine sous serre	TPA	Oïdium(s)	0,3 L/ha	3 j	2	5 m
	Tomate sous serre en culture hautes	TPA	Oïdium(s)	0,45 L/ha			
Poivron, piment	Cultures sous serre	TPA	Oïdium(s)	0,3 L/ha	3 j	2	5 m
Cultures florales et plantes vertes	Cultures sous serre	TPA	Oïdium(s)	0,45 L/ha	3 j	2	5 m
Rosier	Rosier sous serre	TPA	Oïdium(s)	0,45 L/ha	-	2	5 m
Champignons de couche	-	Trait. de sol (après gobetage)	Toile	10 L/ha - soit 1 mL / m <sup>2</sup>	10 j	1	5 m

## CONDITION D'EMPLOI

## VIGNE

**Il doit être appliqué en préventif, sur raisin de cuve et raisin de table.**

Il s'utilise à 0,2 L/ha avec un intervalle entre deux applications de 14 jours.

En conditions très favorables à l'oïdium et à la pousse rapide de la vigne, il est nécessaire de réduire la cadence à 10 – 12 jours en gardant la même dose / ha.

### **Période d'emploi :**

Il peut s'utiliser à tous les stades végétatifs de la vigne du stade 5 – 6 feuilles à la véraison en veillant à respecter un DAR de 28 jours.

### **Informations et recommandations générales vigne :**

Pour une bonne gestion du fongicide et afin de réduire les risques éventuels d'apparition de souches pathogènes résistantes, le nombre d'applications de Vivando et de toute autre spécialité à base d'aryl-phenyl-ketones doit être limité à 2 par saison, de préférence en alternance. Des fongicides de familles chimiques différentes doivent être utilisés avant ou après ce fongicide au cours de la saison.

- Il est à l'abri du lessivage dès séchage de la bouillie de pulvérisation.
- Il est compatible avec la protection raisonnée : neutre à faiblement toxique sur les acariens prédateurs.
- Traiter en préventif. Pour suivre l'évolution des pathogènes sur votre secteur, se reporter au Bulletin de Santé du Végétal, ou à tout autre dispositif d'information sur les pressions parasitaires mis en oeuvre au niveau de votre région et réaliser un suivi régulier de vos parcelles.
- Traiter tôt le matin ou en soirée en présence de températures élevées (> 25 °C).

## CULTURES LEGUMIERES

### **TOMATE**

Vivando doit être appliqué en préventif.

Vivando s'utilise à 0,3 L/ha, sur les cultures basses sous serre ou de plein champ, et à 0,45 L/ha sur les cultures hautes tuteurées sous serre (soit 0,03 L/hL de Vivando pour un volume de bouillie de 1500 L/ha maxi). L'intervalle entre 2 traitements est de 7 à 10 jours, selon le niveau de pression de la maladie. Il est conseillé d'utiliser Vivando en alternance avec des fongicides à modes d'action différents.

Ne pas dépasser 2 traitements par an.

Délai d'emploi avant récolte : 3 jours.

### **AUBERGINE, POIVRON, PIMENT**

Vivando doit être appliqué en préventif.

Vivando s'utilise à 0,3 L/ha. L'intervalle entre 2 traitements est de 7 à 10 jours selon le niveau de pression de la maladie. Il est conseillé d'utiliser Vivando en alternance avec des fongicides à modes d'action différents.

Ne pas dépasser 2 traitements par an.

Délai d'emploi avant récolte : 3 jours.

Vivando peut être utilisé uniquement sur les cultures sous serre.

### **MELON, COURGETTE, CONCOMBRE, CORNICHON et AUTRES CUCURBITACEES A PEAU NON COMESTIBLE**

Vivando doit être appliqué en préventif.

Vivando s'utilise à 0,2 L/ha. L'intervalle entre 2 traitements est de 7 à 10 jours selon le niveau de pression de la maladie. Il est conseillé d'utiliser Vivando en alternance avec des fongicides à modes d'action différents.

Ne pas dépasser 2 traitements par an.

Délai d'emploi avant récolte : 3 jours.

Vivando peut être utilisé sur les cultures sous serre ou de plein champ.

### Informations et recommandations générales pour les cultures légumières :

- Vivando est à l'abri du lessivage dès séchage de la bouillie de pulvérisation.
- Vivando est compatible avec la protection raisonnée : neutre à faiblement toxique sur les auxiliaires les plus utilisés. Pour plus d'informations, nous consulter.
- Traiter en préventif. Pour suivre l'évolution des pathogènes sur votre secteur, se reporter au Bulletin de Santé du Végétal, ou à tout autre dispositif d'information sur les pressions parasitaires au niveau de votre région. Réaliser un suivi régulier de vos parcelles.

### CHAMPIGNONS DE COUCHE

Vivando s'utilise pour lutter contre la maladie de la toile (causée par *Dactylium dendroides*) à la dose de 1 mL/m<sup>2</sup>. Il s'applique à la surface de la terre de gobetage à l'induction de la fructification.

Le volume de bouillie recommandé pour l'application est de 150 mL/m<sup>2</sup>.

Délai d'emploi avant récolte : 10 jours.

Pour une bonne gestion de Vivando et afin de réduire les risques éventuels d'apparition de souches pathogènes résistantes, bien respecter les conditions d'emploi de la préparation et si possible alterner ou l'associer avec des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents. Il est également nécessaire de bien respecter les conditions d'hygiène sur les chantiers de travail (nettoyage du matériel de récolte, des containers...) pour éviter les contaminations de champignons pathogènes.

### CULTURES ORNEMENTALES

Vivando doit être appliqué en préventif.

Vivando s'utilise à 0,45 L/ha sur rosiers, cultures florales et plantes vertes, cultivés sous serre.

Ne pas dépasser 2 traitements par an.

Ne pas traiter sur fleurs ouvertes.

#### Précautions et restrictions d'emploi :

Vivando peut être responsable de taches (légers dépôts résiduels) sur le feuillage de rosier notamment.

**Ces usages ont été obtenus dans le cadre de la procédure «Usages mineurs». Pour tout renseignement complémentaire sur l'utilisation de Vivando sur cultures ornementales, contacter l'institut technique ASTREDHOR au 01.53.91.45.00. Compte tenu de la grande diversité des genres, espèces et variétés en cultures ornementales, de la diversité des modes de production, il est donc INDISPENSABLE de faire un TEST DE SELECTIVITÉ SUR QUELQUES SUJETS pour vérifier l'innocuité de Vivando avant de généraliser le traitement sur l'ensemble de la plantation.**

## ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles. Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Recommandations BASF :

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				Protection du travailleur	
		Préparation/ Mélange/ chargement - Nettoyage	APPLICATION AVEC :				
			Pulvérisateur à rampe ou pneumatique		Pulvérisateur à dos		
			tracteur avec cabine fermée	tracteur sans cabine	sans contact avec la végétation		contact intense avec la végétation
Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		✓ Réutilisables	✓ À usage unique. Les porter et les stocker uniquement à l'extérieur de la cabine après usage	✓ À usage unique en cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables en cas de contact avec la végétation
EPI Vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		✓	✓	✓ pulvérisateur à rampe			✓
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		✓					
Combinaison de protection chimique catégorie III type 3 ou 4				✓ Type 4 avec capuche - pulvérisateur pneumatique	✓ Type 4 avec capuche	✓ Type 3 avec capuche	
Bottes certifiées EN 13 832-3					✓	✓	

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :					Protection du travailleur
		Préparation / Mélange / Chargement	APPLICATION AVEC une lance sous serre :			Nettoyage	
			Sans contact intense avec la végétation		Contact intense avec la végétation		
			culture basse (<50 cm)	culture haute (>50 cm)	cultures basses et hautes		
Gants en nitrile NF N ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A,B ou C)		✓ Réutilisables	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables en cas de contact avec la végétation
EPI Vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		✓ EPI vestimentaire + EPI partiel OU	✓			✓ EPI vestimentaire + EPI partiel OU	✓
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		Combinaison de protection type 3 ou 4 (selon le niveau de protection recommandé pendant l'application)				Combinaison de protection type 3 ou 4 (selon le niveau de protection recommandé pendant l'application)	
Combinaison de protection chimique catégorie III type 3 ou 4				✓ Type 4 avec capuche	✓ Type 3 avec capuche		
Bottes certifiées EN 13 832-3			✓	✓	✓		

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

## MODE D'ACTION

---

### Metrafenone

Bien que son mode d'action ne soit pas clairement établi, de nombreuses études ont montré que la molécule agissait sur différentes étapes-clés du cycle de développement des agents pathogènes-cibles. Elle réduit le taux de germination des spores (avortement des structures d'infection postérieures à la mise en place des appressoria). La métrafénone engendre un développement anormal des hyphes mycéliens déjà présents à l'intérieur des tissus végétaux. La métrafénone entraîne des malformations des conidiophores ce qui réduit fortement la sporulation. La métrafénone pénètre dans la cuticule et présente, outre une activité translaminaire, une systémie modérée de type acropétale au sein des tissus végétaux (via le xylème). Elle appartient au groupe 50 de la classification FRAC (familles des aryl-phényl-ketones).

## CONDITION D'APPLICATION

---

- Pour suivre l'évolution du (ou des) pathogènes sur votre secteur, reportez-vous au Bulletin de Santé du Végétal, ou à tout autre dispositif d'information sur les pressions parasitaires mis en oeuvre au niveau de votre région et réalisez un suivi régulier de vos parcelles.
- La qualité de la pulvérisation (répartition homogène de la bouillie) et les conditions météorologiques au moment de l'application (température < 25 °C et hygrométrie > 70 %) participent à la réussite du traitement.
- Traiter par temps calme, en absence de vent afin d'éviter toute dérive de bouillie sur les cultures voisines.

## COMPATIBILITÉ

---

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur.

## RÉSISTANCE

---

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de la même préparation ou de préparation à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants.

Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi de la préparation (dose, nombre d'application, cadence et séquence des traitements). Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation. De ce fait, BASF décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

## PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

---

Remplir la cuve au  $\frac{3}{4}$  du volume d'eau nécessaire et mettre l'agitation en marche. Verser lentement la quantité de produit nécessaire, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final. Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur.

Laisser égoutter les bidons.

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

## NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

---

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

# Avertissements et précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

## Avertissements :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine, animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou [www.agro.basf.fr](http://www.agro.basf.fr) et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com).

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage : ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

**BASF** rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

**BASF** garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

**NB** : Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

## Précautions générales d'emploi

### PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

#### Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

### NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident , appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur [www.basf-agro.fr](http://www.basf-agro.fr) ou [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com)

Pour tous renseignements complémentaires :

**0 800 100 299** Service & appel gratuits




# Avertissements et précautions générales d'emploi

## PAR RAPPORT AUX MELANGES

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06   
(mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes :  
H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372.

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

**Sont toujours interdits** :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthri-noïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats. Il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthri-noïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthri-noïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc...), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités. Vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de po-pulation ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les condi-tions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie :

WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier),

sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

## PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

## Avertissements et précautions générales d'emploi

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

### PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- Pendant toutes les **phases d'utilisation du produit**, respecter la réglementation en vigueur. Porter les Equipements de Protection Individuels (EPIs) requis. Ils sont systématiquement listés sur l'étiquette du ou des produits utilisés.
- Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- Après application : nettoyer très soigneusement et rincer le pulvérisateur aussitôt après le traitement selon la réglementation en vigueur. Puis, changer de vêtements et prendre une douche.
- **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F -H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

#### Préparation de la bouillie

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le circuit du pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

#### Conditions d'emploi

- Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- Respecter l'ensemble des zones non traitées (aquatiques, terrestres, DSPPR)
- Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

#### Emballages vides : leur réutilisation est interdite.

Éliminer les emballages vides et les EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou autre service de collecte spécifique.

**BASF France - Division Agro - 21 Chemin de la Sauvegarde  
69134 ECULLY Cedex - Tel 04 72 32 45 45**

N° d'agrément : IF02022—Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

### LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

- ▶ N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
- ▶ Protégez votre santé et celle de votre entourage.
- ▶ Surveillez les conditions météorologiques.
- ▶ Protégez les points d'eau.
- ▶ Protégez les pollinisateurs.
- ▶ Préservez la faune sauvage.

➕ D'INFOS SUR [HTTPS://WWW.UIPP.ORG/PHYTOPRATIQUE/](https://www.uipp.org/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI